

# CONDITIONS GENERALES D'ACHATS

Révision 06 : Mise en conformité IATF 16949 : 2016 (03/06/2019)

Révision 05 : Mise en conformité avec EN9100 : 2016 FB/CL (10/05/2017)

Révision 04 : Deux signataires FB CL / (19/11/2015)

Révision 03 : Modification de la norme concernant le plan d'échantillonnage (09/12/2013)

Révision 02 : Intégration exigences Logistiques (08/02/2013)

Révision 01 : Mise à jour (28/11/2011)

Révision 00 : Première édition du document (21/09/2009)

Document établi par le service Achat – Vérifié et approuvé par la Direction, la Qualité, la Logistique, et le service Financier de Guérin.

## Objet

Ce document définit les **exigences** auxquelles doit se conformer le **prestataire externe** destinataire d'une commande de FILTRES GUERIN.

### 1. Descriptif

#### Commande FILTRES GUERIN

Les bons de commandes FILTRES GUERIN font référence à une désignation ou un cahier des charges, à une fiche contact, à un plan qui comportent : l'identification et les éditions applicables des spécifications, dessins, exigences de processus, instructions de contrôle, les caractéristiques clés et toutes autres données techniques

La commande est émise en tenant compte du délai d'approvisionnement (lead time) du **prestataire externe**.

**Le prestataire externe** s'engage à retourner un accusé réception dans un délai de 48 Heures à compter de la date figurant sur la commande. Passé ce délai, les termes de la commande seront considérés acceptés.

#### Délais

Sauf indications contraires, la date indiquée sur notre commande est la date de réception chez FILTRES GUERIN. Notre attente est un respect rigoureux des délais et une information en amont si glissement inévitable. FILTRES GUERIN se réserve le droit de prendre alors des dispositions pour préserver ses intérêts.

**Le prestataire externe** s'engage à informer FILTRES GUERIN de tout changement dans son processus de fabrication.

FILTRES GUERIN pourra exiger de son **prestataire externe** la mise en œuvre, au frais de ce dernier, de moyens supplémentaires nécessaires au respect des délais.

En cas de retard sans information, nous nous réservons le droit de réduire ou d'annuler sans préavis ni indemnité les commandes non exécutées.

## Conditionnement

Toutes les protections nécessaires à la préservation des matières premières, produits et composants doivent être mises en œuvre à l'initiative du **prestataire externe** (protection à la corrosion, aux chocs, à la saleté, etc...).

Un cahier des charges spécifique FILTRES GUERIN peut être établi par notre service Méthodes et diffusé au **prestataire externe** concerné, par le service Achats.

Sur chaque palette doit figurer :

- Le nom du **prestataire externe**
- La désignation du produit
- Les N° de lot et/ou N° de coulée
- La quantité
- Le numéro de la commande de FILTRES GUERIN
- Le numéro du bon de livraison avec la date

## 2. Contrôles

### Dossier de réalisation

Le **prestataire externe** tient à disposition de FILTRES GUERIN un dossier permettant de démontrer que les opérations de fabrication et de contrôle sont maîtrisées et garantissent le niveau de qualité requis (procédures, instructions, modes opératoires, cartes de contrôle...) ainsi que le contrôle par prélèvement (ISO 2859-1 :1999).

Cette documentation est correctement identifiée. Les modifications sont maîtrisées par des indices et se trouve à notre disposition sur simple demande, afin d'assurer la maîtrise de la configuration. Sauf indication contraire à la commande, l'étendue des contrôles et leurs fréquences sont déterminées par le **prestataire externe** conformément à son dossier de fabrication.

Le **prestataire externe** maîtrise les paramètres de ses procédés spéciaux et les tient à la disposition de FILTRES GUERIN.

En cas de sous-traitance ou de changement de site de production ou sous-traitance des pièces par le **prestataire externe**, celui-ci doit demander l'accord à FILTRES GUERIN. De plus, il doit répercuter, dans les documents d'achats, les exigences applicables, incluant les caractéristiques clés si exigé.

Nous vous demandons de répercuter **INTEGRALEMENT** nos exigences vers vos prestataires externes de rangs inférieurs.

Dans le cas où vos approvisionnements de composants ou matières premières viennent de distributeurs, nous vous demandons de nous fournir les certificats / déclarations de conformité du producteur / fabricant d'origine.

Nous vous demandons de vous engager à veiller à ce que les personnels travaillant sous votre autorité, soient informés de la criticité, de la sécurité relative aux fabrications produites par FILTRES GUERIN, du fait que ces derniers soient navigables sur aéronefs. Pour cela, vos personnels doivent être RESPONSABLES :

- de leur contribution à la conformité des travaux réalisés et entrant dans nos produits
- de leur contribution à garantir la sécurité du produit fini sur aéronef
- d'un comportement éthique en particulier à signaler / enregistrer / traiter tous défauts constatés sur vos lignes de production.

FILTRES GUERIN se donne le droit d'évaluer ces points lors de la réalisation d'un audit qualité.

Pour les premières commandes ou lors d'une modification de process, une Revue 1<sup>er</sup> article ou échantillons initiaux selon EN 9102 (Aéro) ou MSA (Auto) doit être fourni.

Tout document cité dans un dossier FAI ou une déclaration de conformité doit être référencé et indicé.

FILTRES GUERIN se réserve le droit de vérifier dans les locaux du prestataire externe que le produit est conforme aux exigences spécifiées.

Le droit d'accès aux sites de production du prestataire externe concerné par la commande et ses enregistrements, est également applicable à nos clients et aux autorités réglementaires.

FILTRES GUERIN se réserve le droit de renvoyer au prestataire externe des produits non conformes jusqu'à 12 mois à partir de la date de réception.

En cas de demande de désarchivage par FILTRES GUERIN, la durée maximum de restitution est fixée à 72 heures.

FILTRES GUERIN organise chaque année, auprès d'un échantillon de prestataires externes, un test de traçabilité. Les résultats de ce test ont une influence positive ou négative sur l'évaluation annuelle.

Ce test de traçabilité peut être aussi réalisé lors d'un audit qualité chez le prestataire externe.

Le prestataire externe s'engage à mettre en place les dispositions nécessaires afin de réduire ou d'éliminer la présence de corps étrangers (huile, graisse, copeaux...).

Pour les achats d'étalonnage, moyen de contrôle pour l'automobile, le laboratoire doit fournir la preuve de l'accréditation ISO17025 (Voir évaluation pyramide Prestataires externes (Qualité))

#### Identification des caractéristiques clefs :

C-SP :	Caractéristique Spéciale Filtrés Guérin	Cote fonctionnelle Filtrés Guérin
CS - SC :	Caractéristique Spécifique client	Cote fonctionnelle de notre client
CC :	Caractéristique Critique	Cote lié à la sécurité du produit et/ou de la personne

### 3. Documents prestataires externes

Le prestataire externe fournit à FILTRES GUERIN pour chaque livraison :

- Le bon de livraison.
- Les déclarations de conformité selon les Normes NF L-00-015 et NF EN 10204 ou certificat matière 3.1 (si spécifié sur la commande).
- Dossier FAI ou PPAP (si spécifié sur la commande)
- Un rapport de contrôle sur les caractéristiques clés ou spéciales (si spécifié sur la commande).

Les justificatifs sont tenus à la disposition de FILTRES GUERIN pendant au moins 30 ans (autres conformités, relevés internes, ...).

### 4. Non-conformité / modification

#### Réception

Les marchandises doivent être conformes, en quantité et en qualité aux spécifications de la commande.

En cas de non-conformité ou pour une demande de dérogation, le prestataire externe doit documenter tout état (fiche de non-conformité, relevé dimensionnel, photos, ...) et avise immédiatement la qualité de FILTRES GUERIN pour traitement et décision avant la livraison.

FILTRES GUERIN se réserve la possibilité de réaliser des contre analyses et des contrôles dimensionnels pour vérifier la conformité des valeurs indiquées par **le prestataire externe** sur les certificats et/ou rapports de contrôles.

**Le prestataire externe** s'engage à répondre par écrit aux réclamations de FILTRES GUERIN sous 48 heures au plus.

Les coûts et surcoût directs et indirects liés à une non-conformité sont à la charge du **prestataire externe**.

## 5. Traçabilité

**Le prestataire externe** doit mettre en place un processus de traçabilité permettant de retrouver l'historique du produit.

## 6. Gestion des stocks

### Gestion des obsolescences

Dans le cadre de notre gestion des obsolescences, nous vous demandons de nous avertir **au moins 6 mois** à l'avance concernant les arrêts programmés de vos productions.

**Le prestataire externe** doit mettre en place une méthode de gestion des stocks assurant :

- La précision des stocks
- Le maintien des règles de traçabilité définies
- La conformité des produits stockés

Note : La mise en place du principe FIFO est recommandée

## 7. Propriété de Guérin

Guérin se réserve le droit de remettre **au prestataire externe** tout ou partie des fournitures nécessaires à la réalisation du contrat ou de la commande

En cas de perte ou rebut imputable **au prestataire externe**, le remplacement des fournitures propriété FILTRES GUERIN est à la charge financière du **prestataire externe**.

Les outillages et moyens faisant l'objet d'un contrat ou d'une commande et laissés en dépôt chez **Le prestataire externe** pour l'exécution exclusive du contrat ou de la commande achat sont la propriété exclusive de FILTRES GUERIN.

## 8. Exigences Environnementales

Le prestataire externe s'engage à :

- Alerter l'Acheteur dans le cas de fourniture pouvant avoir un impact environnemental ;
- Respecter la réglementation nationale et locale en vigueur en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Les exigences ci-dessous sont applicables pour les produits fabriqués ou livrés dans l'Union européenne. En accord avec le règlement européen n ° 1907/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des produits chimiques, **le prestataire externe** s'engage à :

- Veiller à ce que l'autorisation d'utilisation a été octroyée pour les produits chimiques figurant à l'annexe XIV
- Informer si une substance candidate possède un élément avec une concentration supérieure à 0,1% du poids
- Assurer l'enregistrement des substances utilisées
- Informer, si concerné, si une substance inscrite à l'annexe XVII (substances ayant des usages restrictifs) est incluse dans un élément
- Proposer, dès que possible une solution, alternative à la substance figurant sur la liste candidate afin d'assurer la continuité des livraisons.

## 9. Conditions financières

Les conditions de règlement acceptées sont mentionnées sur chaque commande.

Toutes anomalies sur factures, feront l'objet d'une note de débit.

**Sans réponse de votre part sous un délai de 15 jours, nous considérerons que ces conditions sont acceptées.**

FILTRES GUERIN			
<i>Catherine LEMONNIER Morgane BUAN</i>	<b>Date</b> 03/06/2019	Qualité Achats Logistique Financier Direction	Visa Achats
FOURNISSEUR			
Représenté par :		Fonction :	
Date :		Cachet et signature :	